



Il était une fois dans le 12^e ...

le 23 août 1933

Prochaines rencontres

Le programme complet de la saison 2023/2024 sera communiqué au plus tard finaoût/début septembre.

Bel été à tous.

Samedi 9 septembre 2023

Stand « Histoire et patrimoine du 12^e » au Forum des associations

Venez nombreux, un document sera remis à tous les adhérents à jour de cotisation.

Jeudi 12 octobre 2023

Assemblée générale

Au cours de celle-ci, en plus du traditionnel bilan de la saison écoulée, les adhérents présents se prononceront sur une nouveauté pour la saison 2023/2024.

Inscription obligatoire pour tous les évènements

-conférences :

histoire.patrimoine.12@gmail.com

-visites et balades :

<https://www.helloasso.com/associations/histoire-et-patrimoine-du-12eme>

Que s'est-il passé rue de Madagascar ?

Le 23 août 1933, Baptiste Nozière, cheminot à la Gare de Lyon, et son épouse Germaine sont retrouvés agonisants dans leur appartement **9 rue Madagascar** dans le 12^e arrondissement. Simple accident dû à une fuite de gaz, suicide ou crime ? La police soupçonne leur fille Violette âgée de 18 ans d'autant qu'elle a pris la fuite. Le 28 août, Violette est arrêtée et avoue avoir empoisonné ses parents. Les journaux s'emparent de l'affaire qui divise l'opinion car la jeune fille accuse son père d'inceste.

Le 10 octobre 1934, devant la cour d'assises de la Seine, débute le procès de l'affaire qui a défrayé la chronique depuis plus d'un an.



Violette Nozière lors de son procès
(Le Journal 11 octobre 1934 - retronews.fr/BnF)

Violette Nozière est jugée pour avoir tenté d'empoisonner ses parents en mars 1933 et avoir empoisonné son père et tenté d'empoisonner sa mère en août de la même année.

Pour compléter...

Rue de Madagascar

Elle se situe au sud du quartier Picpus, dans une zone d'anciennes carrières. Ouverte en 1882, elle est dénommée ainsi en 1884. Elle relie les rues des Meuniers et de Wattignies.



Rue de Madagascar - Reconstitution du crime de Violette Nozière 1933, Agence Meurisse photo de presse, gallica.bnf.fr/ BnF.

Colette, journaliste, suit le procès

En 1934, Colette couvre, pour **L'Intransigeant**, le procès de Violette Nozière. Colette dans l'article qu'elle consacre à l'affaire, dépeint la condition médiocre de la famille Nozière : « Avant d'accomplir le geste qui la sépare du reste de l'humanité, la jeune fille criminelle a sans doute cru mourir cent fois d'impatience, d'intolérance et de solitude entre sa mère qui cousait, son père indéchiffrable. » Elle reconnaît que Violette « sort de parents sans génie, qui ne lui ont pas transmis grand'chose de plus qu'un orgueil morose ». Elle ajoute : « Tout est triste dans ce procès d'assises, autour de cette meurtrière vexée... Personne, sinon la grâce -j'entends l'humilité- ne peut faire comprendre à Violette Nozière qu'il y a seulement deux espèces d'êtres humains : ceux qui n'ont pas tué et ceux qui ont tué ».

Deux jours plus tard, elle est condamnée à la peine de mort pour parricide et empoisonnement sans circonstance atténuante.

Même après sa condamnation, Violette Nozière qui est incarcérée à la prison de la Petite Roquette, continue à faire la une des journaux .

Le 24 décembre 1934, le président de la République, Albert Lebrun, commue sa peine en travaux forcés à perpétuité. Après quelques semaines à Fresnes, Violette Nozière est incarcérée en janvier 1935 à la centrale d'Haguenau (Alsace).

Le journal **Paris Soir** décrit ce qui attend la prisonnière : "Le régime est fort sévère et le silence le plus complet est de rigueur. Durant douze heures, les détenues sont réunies, durant douze autres heures, elles sont isolées. L'existence des prisonnières se poursuit monotone, coupée de temps à autre, par les offices religieux, de rares visites, et la douche hebdomadaire. La tenue est la même pour toutes et la coquetterie est rigoureusement bannie. C'est là que Violette Nozière va passer des années, peut-être toutes les années de sa vie." (Extrait de *Paris Soir*, 28 décembre 1934 - Source Retronews.fr/BnF)

En août 1942, le maréchal Pétain réduit sa sentence à 12 ans. Libérée le 29 août 1945, le général Charles de Gaulle, président du Gouvernement provisoire, lève en novembre son interdiction de séjour de vingt ans sur le territoire français. Le 13 mars 1963, Violette Nozière est réhabilitée par la cour d'appel de Rouen. Elle meurt le 26 novembre 1966 d'un cancer des os.

Sources:

La photo est extraite du site Gallica et accessible à l'adresse www.gallica.bnf.fr/BnF. Toute réutilisation de ce document doit s'inscrire dans les conditions prévues par Gallica.

Les autres documents sont extraits du site Retronews et sont accessibles à l'adresse www.RetroNews.fr/. Toute réutilisation de ces documents doit s'inscrire dans les conditions d'abonnement prévues par le site RetroNews.

Jacques Hillairet, *Le XII^e arrondissement et son histoire*, Paris, Les éditions de minuit, 1972.

Michel Dansel, *Paris secret*, Paris, Editions Robert Laffont, 2017.

Il était une fois dans le 12^e est une publication réalisée par Histoire et patrimoine du 12^e
Association déclarée loi de 1901, 26 avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS
Directeur de publication Philippe Fouquet
ISSN 2971-3021 - Reproduction interdite

Contacts: histoire.patrimoine.12@gmail.com

Site: www.histoireetpatrimoine12.fr

Facebook: [Facebook de l'association](#)